

Institut Saint-Michel

Ecoles libres subventionnées

rue de la Religion, 1 et faubourg de Mons, 1

1400 Nivelles

Informations pratiques 2022-2023



*Tous partenaires
pour progresser !*



Un même POUVOIR ORGANISATEUR

"COLLEGE SAINTE - GERTRUDE a.s.b.l."

Faubourg de Mons, 1
1400 NIVELLES
067/21.12. 60
csgn@csgn.be
www.csgn.be

pour 4 écoles

3 écoles fondamentales :

INSTITUT SAINT- MICHEL (ISM)

Directeur : Cochinaux Jean-Luc

Rue de la Religion, 1
1400 NIVELLES
Tel. : 067/21 29 49
direction@ism-nivelles.be
www.ism-nivelles.be

Classes maternelles + classes primaires P1 et P2

Directrice : Goderniaux Virginie

Faubourg de Mons, 1 (Collège)
1400 NIVELLES
Tel. : 067/21.12.60
direction@ism-college.be
www.ism-nivelles.be

Classes primaires P3,P4,P5,P6

INSTITUT SAINTE-THERESE (IST)

Directrice : Sablon Muriel

Rue Clarisse, 2
1400 NIVELLES
Tel.: 067/21 23 88
info@saintetherese.be

1 école secondaire :

COLLEGE SAINTE - GERTRUDE (CSGN)

Directrice : Lalière Caroline

Faubourg de Mons, 1
1400 NIVELLES
Te.l:067/21.12. 60
csgn@csgn.be
www.csgn.be

Le pouvoir Organisateur et les équipes éducatives de ces 4 écoles vous remercient de la confiance que vous leur témoignez en ayant inscrit votre enfant dans un de leurs établissements.

Gilbert Brancart, président.

2. STRUCTURE DE L'INSTITUT SAINT-MICHEL

Deux adresses :

➔ Rue de la Religion, 1

(Tél. : 067/21.29.49), (E-Mail: direction@ism-nivelles.be).

- 7 classes maternelles
- 6 classes primaires : P1, P2.

Rappel : l'accès de la rue de la Religion est **interdit aux voitures (rue scolaire)**; parkings : près de l'église Saints Jean et Nicolas, boulevard de la Dodaine et près du parc.

➔ Faubourg de Mons, 1 (Collège):

(Tél. :067/21.12.60), (E-Mail: direction@ism-college.be).

- 11 classes primaires : P3, P4, P5, P6

Un site internet : www.ism-nivelles.be

3. HORAIRE DES COURS

ISM Religion : de 8h30 à 12h05 et de 13h20 à 15h20 (maternelles), de 8h30 à 12h10 et de 13h45 à 15h25 (primaires).

NB : les parents attendent les élèves dans **le fond de la cour**.

ISM Collège : de 8h20 à 12h00 et de 13h25 à 15h20.

NB : les parents reprennent les élèves **aux différentes grilles d'entrée**.

4. ACCUEIL TEMPS LIBRES (ATL)

Un personnel encadre l'accueil temps libre (ATL), les mercredis et les jours de congés scolaires par des activités socioculturelles :

- **le matin : dès 6h45** rue de la Religion pour les élèves des 2 implantations et à **partir de 7h40** au Collège,
- **le soir :**
 - rue de la Religion :** Dès 15h50, étude surveillée jusqu'à 16h30 (sans interruption) pour les élèves de P2 et ensuite, garderie jusqu'à 18h30. De 15h45 à 18h30, garderie pour tous les autres élèves.
 - faubourg de Mons/Collège :** Dès 15h30, étude surveillée jusqu'à 16h20 dans une classe et ensuite, de 16h45 à 18h30, garderie dans les locaux de la rue de la Religion. Un rang est prévu pour le transfert.
- **le mercredi après-midi** de 12h00 à 18h30 (rue de la Religion pour les élèves des deux implantations),
- lors des **journées pédagogiques** de 6h45 à 18h30,
- **stages de vacances** organisés par le C.A.P.E.
- accueil du matin : de 6h45 jusqu'à la rentrée en classe : **gratuit**
- garderie du soir et/ou étude : **0,79 € par demi-heure entamée** (NB : lorsque 3 enfants d'une même famille participent à l'étude-garderie → remise de 20% soit 0,64 € par demi-heure entamée),
- Garderie/ journée pédagogique : 7,00 € (5,60 € avec la remise).

Paiement des études et garderies : (attendre la facture pour payer)

!!! Une **attestation** vous sera remise une fois par an. Elle vous permettra de **recupérer les frais de garderie** pour les enfants de **moins de 12 ans** via votre déclaration fiscale.

Les élèves arrivant à l'école avant 8h00 DOIVENT fréquenter la garderie gratuite (interdiction de rester seul dans la cour sans surveillance).

Il en est de même pour les élèves restant à l'école après 15h45 (garderie payante).

Dans l'implantation/Collège : les parents sont invités à reprendre leurs enfants **uniquement à la sortie côté Dodaine. Les enfants non repris poursuivent la garderie rue de la Religion.**

5. LES TEMPS DE MIDI

Si l'enfant reste à l'école durant le **temps de midi**, une **participation annuelle de 45,00 € par famille et par implantation** sera comptée (un paiement unique en fin septembre – attendez de recevoir la facture).

L'école **ne propose PAS de repas chauds**. Dans les deux implantations, du **potage** peut être servi. Vente de tickets « Potage » au prix de 0,50 €/pièce, au bureau pour la rue de la Religion. Au Collège, vente de tickets un jour par semaine au réfectoire.

NB : Les élèves qui rentrent dîner chez eux durant le temps de midi NE PEUVENT REVENIR à l'école avant 13h00.

6. RESPONSABILITÉS

La RESPONSABILITE CIVILE DE L'ECOLE N'EST PAS ENGAGEE :

- avant 6h45 ainsi qu'après la fermeture des études-garderies,
- lorsque les enfants se trouvent aux côtés de leurs PARENTS dans L'ENCEINTE DE L'ECOLE,
- lorsque l'élève quitte l'école avec une autorisation écrite des parents.

L'accès à l'implantation/Collège :

Pour des raisons évidentes de sécurité, l'accès de l'implantation collège est strictement **interdit** aux **véhicules**. Nous conseillons aux parents de stationner le long du boulevard de la Dodaine.

7. CONTACTS PARENTS – ECOLE

Association des Parents de l'ISM (APISM)

Celle-ci vous contactera dès la rentrée scolaire.

Président : Mr Sébastien De Clercq

Email : apism1400@gmail.com

Parution du journal électronique « 365 jours Parents ».

Il vous donne diverses informations sur la vie de l'école, les activités festives et autres.

8. LE CENTRE "PMS"

Voir le document « Projets et Règlements de l'ISM »

Adresse : 34, rue François Lebon, 1400 Nivelles (près de la gare).

Téléphone : 067/21.44.22. (Fax : 067/84.18.34)

Le centre est ouvert tous les jours de 08h00 à 17h00, le mardi jusque 19h00.

9. LE CENTRE DE PRÉVOYANCE A LA SANTE

Voir le document « Projets et Règlements de l'ISM »

Pour rappel, adresse du Centre d'Inspection Médicale Scolaire :

Boulevard des Archers, 17

1400 Nivelles

Téléphone : 067/21.47.35.

10. IMPORTANT POUR LES PETITS DE MATERNELLES M1 ET M2

L'équipe éducative est très heureuse d'accueillir votre enfant en ce début d'année scolaire.

Nous attirons votre attention sur l'importance de la présence régulière de nos tout petits, du moins en *matinée*.

La législation scolaire attribue l'encadrement en fonction de la fréquentation régulière des élèves.

Il est de notre devoir de vous demander cet effort d'assiduité.

Afin de ne pas perturber les activités pédagogiques, **les enfants seront présents dans les classes au plus tard à 8h45 et ne quitteront pas la classe avant la fin des cours.**

11. CLASSES DE PLEIN - AIR

Notre école soucieuse de vivre une pédagogie active organise

- pour les élèves de **2^e année**, des classes de dépaysement en Belgique (Pour info : prix probable : **290 euros**),
- et pour les élèves de **6^e année**, des classes vertes en Belgique (Prix probable max **290 euros**)

NB : Pour les classes vertes, une épargne mensuelle est organisée au moins un an à l'avance.

12. ACTIVITÉS FACULTATIVES ET PAYANTES

NATATION - COURS FACULTATIFS

**** A : de la 1^{ère} à la 4^e primaire** : des leçons non obligatoires sont données à la piscine Quinot durant les temps de midi.

* **Les élèves de la 1^{ère} à la 2^e primaire** de la rue de la **Religion** se rendent le jeudi **en car** à la piscine. La leçon, donnée par des moniteurs spécialisés, l'utilisation des sèche-cheveux et le transport en car reviennent à **9 €** la séance. Paiement anticipatif en une ou deux fois. **L'engagement se prend pour l'année entière** (voir remarque ci-dessous). Seules les leçons couvertes par un certificat médical valable seront remboursées (hors prix incompressible du car et de la surveillance).

* **Les élèves de 3^{èmes} et 4^{èmes} années** de l'implantation/**collège** se rendent le vendredi midi **à pied** à la piscine. La leçon, donnée par des moniteurs spécialisés + l'utilisation des sèche-cheveux revient à **7,5 €** la séance. Paiement anticipatif en une ou deux fois. **L'engagement se prend pour l'année entière** (voir remarque ci-dessous). Seules les leçons couvertes par un certificat médical valable seront remboursées (hors prix surveillance).

Remarque : La rupture de l'engagement annuel ne donnera lieu à aucun remboursement (sauf cas apprécié par la direction : maladie ...)

NATATION - COURS OBLIGATOIRES

Les cours de natation sont obligatoires en 5^{es} et 6^{es} car donnés durant les heures de cours (3,60 € la leçon).



Des **ACTIVITES PARASCOLAIRES** sont organisées dans notre école (tous les détails sur le site www.ism-nivelles.be).

CANDY SCHOOL

Le mercredi après-midi, des cours payants de néerlandais et d'anglais sont organisés par la Candy School dans nos locaux de la rue de la Religion. Renseignements et inscriptions via leur site internet : **www.candyschools.com**.

13. COURS DE NEERLANDAIS dans l'école.

Afin de permettre aux enfants d'aborder au plus tôt une seconde langue, l'équipe éducative a choisi d'organiser des activités.

- En **3^e primaire** et **4^e primaire**, une période/semaine est consacrée soit à l'éveil au néerlandais, soit à l'apprentissage du néerlandais.
- En **5^e et 6^e primaire**, les élèves ont deux périodes de néerlandais dans le cadre prévu par le décret.
- *A partir de la rentrée 2020, modification des dispositions décrétales : éveil aux langues à partir des classes maternelles 1h par semaine.*

14. RÈGLEMENTS ET PROJETS

L'ensemble des projets et règlements sont à consulter sur le site de l'école :

www.ism-nivelles.be

15. LES ABSENCES - OBLIGATIONS POUR LES PARENTS

Les parents des **ELEVES DE M3 ET DU PRIMAIRE** doivent **prévenir l'école** avant 9h00, **le premier jour d'absence** de l'enfant ou à défaut dans la journée.

TOUTE ABSENCE DOIT TOUJOURS ETRE MOTIVEE PAR ECRIT SUR PAPIER LIBRE (et non dans le journal de classe) **signée et datée par les parents ou le responsable légal** (décret de la Communauté Française Wallonie Bruxelles).

Un certificat médical est demandé au-delà de 3 jours ou pour une exemption des cours d'éducation physique et/ou de natation.

Les seuls **motifs légitimes d'absence** sont les suivants :

- l'indisponibilité ou la maladie de l'élève,
- le décès d'un parent ou d'un allié de l'élève jusqu'au 4^e degré,
- le cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles appréciés par la direction.

Toute absence pour d'autres motifs sera considérée comme non justifiée et devra être dénoncée à l'inspection scolaire (cfr : Décret de la Communauté Française Wallonie Bruxelles).

Les absences pour cause de vacances anticipées sont également formellement interdites (idem décret).

16. CALENDRIER DES ÉVÈNEMENTS

RENTREE SCOLAIRE :

* Lundi 29 août 2022

REUNIONS DE CLASSES :

- * Classes maternelles : lundi 12 septembre à 19H
- * Classes primaires/Religion : jeudi 8 septembre à 19H
- * Classes primaires/Collège : mardi 6 septembre : P3/P4 de 18h30 à 19h30
P5/P6 de 19h30 à 20h30

EVENEMENTS :

- Accueil des familles des maternelles : jeudi 25 août de 14h à 15h
- Réunion de l'association des parents : le
- Classes vertes P2 : du 26 juin 2023 au 30 juin 2023
- Classes vertes P6 : du 27 mars 2023 au 31 mars 2023
- Journées pédagogiques : dates à venir
- Souper de l'Association des Parents (APISM) : date à venir
- Gouter crêpes APISM : date à venir
- Fancy-fair implantation du Collège : date à venir
- Epreuves CEB : dates à venir
- Remise des CEB : date à venir

CONGES SCOLAIRES :

Rentrée scolaire	lundi 29 aout 2022
Fête de la Communauté française	mardi 27 septembre 2022
Congé d'automne (Toussaint)	du lundi 24 octobre 2022 au vendredi 4 novembre 2022
Commémoration du 11 novembre	vendredi 11 novembre 2022
Vacances d'hiver (Noël)	du lundi 26 décembre 2022 au vendredi 6 janvier 2023
Congé de détente (Carnaval)	du lundi 20 février 2023 au vendredi 3 mars 2023
Lundi de Pâques	lundi 10 avril 2023
Vacances de printemps (Pâques)	du lundi 1 ^{er} mai 2023 au vendredi 12 mai 2023 <i>NOTE : le congé de printemps est donc décalé par rapport à la fête de Pâques</i>
Congé de l'Ascension	jeudi 18 mai 2023
Lundi de Pentecôte	lundi 29 mai 2023
Les vacances d'été débutent le	samedi 8 juillet 2023
Rentrée scolaire	lundi 29 aout 2022

16. Classes, titulaires et maitres spécialisés (sous réserves)

Direction	Mr Jean-Luc Cochinaux
Maternelles	
1 ^{re} accueil	Mmes Martine Pollet et Muriel Demany (puéricultrice)
1 ^{re} maternelle	Mmes Julie Sagnier
1 ^{re} maternelle	Mme Christine Delhaye
2 ^e /3 ^e maternelles	Mme Perrine Bottemanne
2 ^e /3 ^e maternelles	Mme Cécile Deneumostier
2 ^e /3 ^e maternelles	Mme Daisy De Maré
2 ^e /3 ^e maternelles	Mme Laurence Van Den Eynde
Primaires	
1 ^{re} primaire A	Mme Marie-Claire Vanderbrigghe
1 ^{re} primaire B	Mmes Véronique Dumont et Coline Stievenart
1 ^{re} primaire C	Mme Stéphanie Keller
2 ^e primaire A	Mme Marie Gillet
2 ^e primaire B	Mme Julie Van Nieuwenhuyse
2 ^e primaire C	Mme Cécile Ceulers
Direction	Mme Virginie Goderniaux
Primaires	
3 ^e primaire A	Mme Aurore Piette
3 ^e primaire B	Mmes Valérie Wauthier et Amélie Salvatori
3 ^e primaire C	Mr Joël Desseille
4 ^e primaire A	Mmes Anne Moreau et Amélie Salvatori
4 ^e primaire B	Mme Anne Gauthier
5 ^e primaire A	Mr Nicolas Badot
5 ^e primaire B	Mme Virginie Wullaert
5 ^e primaire C	Mme Laetytia Vanvilthoven
6 ^e primaire A	Mme Marie-Christine Baptist
6 ^e primaire B	Mme Aurélie Néruez
6 ^e primaire C	Mr Alan Boucquiaux
Maitres spécialisés pour les deux écoles	
Religion	Mr Thierry Watterman et Mmes Coline Stievenart et Julie Bodeson
Néerlandais	Mmes Hélène Dethier et Nathalie Leskens
Education physique/ psychomotricité	Mrs Steve Maillard, Thomas Dubois et Quentin Hubaux Mme Elise Roland
Remédiation	Mmes Martine Wauthier, Amélie Salvatori, Nathalie Leskens, Coline Stievenart, Mélissa Leszeynski et Valérie Sandron
Soutien aux maternelles	Mme Pauline Ernalsteen